

Les chemins de fer devant l'opinion publique,

par M. P. de Salvandy.

M. P. de Salvandy, vient de publier une brochure qui a pour titre, les chemins de fer devant l'opinion publique. L'auteur qui est parfaitement placé pour émettre les améliorations qu'on est en droit d'attendre des compagnies de chemins de fer a peut-être la tort d'être trop indulgent, au point de vue des services que ces compagnies devraient rendre au commerce en général.

Nous trouvons dans le Moniteur industriel, une analyse qui contient d'assez remarquables réflexions que nous croyons utile de reproduire.

Que les chemins de fer transportent aujourd'hui les marchandises et les voyageurs plus vite et à meilleur marché qu'on ne le faisait sur les routes ordinaires, cela n'est pas douteux. M. P. de Salvandy estime à près de 1300 millions par année l'économie qui en est résultée pour le pays. Ce chiffre est-il exagéré? Nous ne le rechercherons pas. Mais peut-être n'est-il pas hors de propos de faire remarquer que, parmi nos industries, il en est plus d'une qui ont réalisé, en faveur des consommateurs, des économies proportionnellement encore plus considérables. Les chemins de fer transportent aujourd'hui une tonne de marchandises à un kilomètre au prix moyen de six centimes et demi, tandis qu'il en coûtait vingt centimes, ou trois fois plus par la route ordinaire. Or, si l'on considère l'industrie du coton, par exemple, on verra qu'elle a obtenu des réductions bien autrement grandes, puisque la filature d'un kilogramme de coton, en nombres moyens, ne coûte guère aujourd'hui qu'un franc, tandis qu'elle coûtait encore dix francs, il y a une soixantaine d'années; ce qui représente une économie de neuf francs par kilogramme, soit de 900 millions de francs pour les 100 millions de kilogrammes que nous filons avant la guerre civile des Etats-Unis. Nous ne rappelons ces faits que pour rendre à chacun ce qui lui est dû, et pour montrer que, si les chemins de fer ont fait beaucoup pour les consommateurs, nos industries nationales ont fait encore plus.

Maintenant, la question est de savoir si les chemins de fer ne peuvent pas faire pour le pays de réductions nouvelles. C'est surtout en ce qui concerne les matières premières et la houille en particulier que cette question a de l'importance. Nous reconnaissons avec M. P. de Salvandy et avec la commission d'enquête, ce qui a déjà été fait dans ce but. Pour la quatrième classe de marchandises nouvellement créée avec tarif décroissant suivant les distances, les maxima viennent d'être réduits à quatre centimes au-delà de 300 kilomètres. Mais il est évident que les compagnies peuvent encore descendre au-dessous du maximum légal. La preuve, c'est que des compagnies transportent, pour les grandes distances, la houille à trois centimes par tonne et par kilomètre, et je plaie à un peu plus de 2 centimes. Aussi, M. P. de Salvandy, dont nous nous plaçons à signaler les vues libérales, est-il davis d'encourager les compagnies à tenter des essais en grand pour faire encore mieux. Elles ont tout intérêt, dit-il, à développer la richesse dans le pays, à y créer des besoins qui donneront lieu à plus de commerce et d'échange.

Ainsi, M. de Salvandy admet qu'avec la puissance des moyens dont la science dispose maintenant, qu'avec des locomotives pouvant remorquer 5 à 600 tonnes, il serait possible de faire arriver à très bas prix le combustible à des groupes métallurgiques que l'abaissement des

droits de douanes a placés dans de fâcheuses conditions. On a calculé que des transports de ce genre pourraient se faire à 1 centime seulement par tonne s'ils se répartissaient également dans les deux sens, et à 2 centimes si les retours devaient se faire à vide. Or, qui pourrait dire tout le développement que prendrait notre industrie si les approvisionnements de houille pouvaient se faire dans nos districts manufacturiers à de semblables conditions. On aura une idée par ce fait qu'une réduction de 1 centime par tonne de charbon et par kilomètre, appliquée à des distances de 200 et 300 kilomètres, représente une économie de 6 à 10 francs sur la fabrication d'une tonne de fer.

Pourquoi les compagnies de chemins de fer n'entrent-elles pas plus résolument dans cette voie féconde? M. de Salvandy en rejette la cause sur les entraves dans lesquelles l'administration les emprisonne par les règlements multipliés auxquels elle les soumet. Il réclame plus de liberté pour elles, et il affirme qu'elles n'en useraient que dans l'intérêt général du pays.

Il importe ici de s'entendre. La liberté pour nos chemins de fer, M. de Salvandy en convient, n'est pas un droit absolu comme pour les compagnies anglaises, attendu, entre autres raisons, qu'ils ont été construits avec le concours de l'Etat. Il est donc juste que le gouvernement surveille l'usage des voies de transports à l'exécution desquelles il a contribué avec notre argent. Maintenant que l'administration, toujours un peu tracassière et un peu envahissante de sa nature, ait souvent abusé de sa situation pour soumettre les Compagnies à des sujétions qui les gênent dans leur service sans grand avantage pour le public, cela doit être et cela est en effet. Nous ne demandons pas mieux que l'on simplifie ces règlements, que l'on intervienne moins dans le service de l'exploitation des chemins de fer. Mais, cela concédé, nous insisterons avec force pour que l'administration surveille, et mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui, le jeu des tarifs en ce qui concerne la protection due au travail national.

N'a-t-on pas vu les Compagnies, par exemple, sous prétexte d'attirer le transit, permettre aux marchandises anglaises de traverser la France de Dunkerque à Marseille, en payant meilleur marché que les produits nationaux qui partaient de Lille ou de Paris pour la même destination?

Ne voit-on pas encore aujourd'hui la Compagnie du Nord transporter les houilles anglaises de Calais à Paris à meilleur marché que nos houilles d'Arras à Paris, quoique ces dernières n'aient qu'une distance bien moindre à parcourir?

De pareils exemples, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres du même genre, ne prouvent que trop la nécessité d'une surveillance administrative dans les combinaisons des tarifs. S'il n'était pas ainsi, il dépendrait des compagnies d'annuler l'effet des droits de douanes. C'est une faculté exorbitante qu'on ne saurait leur accorder. Il faut donc que le gouvernement maintienne son droit d'intervention. Mais ce n'est pas une intervention de cette nature qui peut être nuisible aux compagnies; loin de là, envisagée d'une manière générale, elle tourne plutôt à leur avantage; car, au bout du compte, c'est dans le développement du travail national qu'elles peuvent trouver leurs plus grands éléments de prospérité.

Que les compagnies se placent à ce point de vue élevé, qu'elles cherchent à seconder notre industrie en facilitant ses approvisionnements en matières premières, qu'elles organisent des services qui puissent, comme l'indique M. de Salvandy, transporter la houille à 1 et 2 centimes par tonne, et nous sommes convaincus qu'elles feront de bonnes affaires tout en faisant les affaires du pays.

P. B. — S. DARNIS.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Une faculté de droit va être établie à Douai. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'Indépendant, journal de cette ville :

Tous les Douaisiens connaissent maintenant la bonne nouvelle! L'Empereur a exaucé ce vœu ardent qui était depuis si longtemps dans nos cœurs et que nous avions formulé vainement tant de fois. Si notre victoire a été si difficile si nous l'avons poursuivie pendant de si longues années sans pouvoir l'atteindre, notre joie doit en être plus grande le jour où nous l'avons enfin obtenue. Cette joie est immense, en effet elle rayonne aujourd'hui sur tous les fronts, et les cœurs vraiment douaisiens battent de la plus vive émotion, depuis l'heure où la dépêche de M. le préfet est parvenue à la connaissance des habitants.

Bien que cette dépêche ne soit arrivée à Douai qu'hier soir vers dix heures, personne n'a dû s'endormir sans connaître l'heureux événement que M. Bagneris a pris soin, par une inspiration toute douaisienne, de faire annoncer immédiatement par le voix du carillon et de la cloche des fêtes.

C'est donc hier, à une heure, que l'Empereur a reçu en audience particulière M. le préfet du Nord, M. le président Dumon, M. le député de l'arrondissement, M. le recteur de l'Académie de Douai, M. le sous-préfet de Douai, M. Delaby, adjoint, et M. Maurice, chargé de porter à Sa Majesté les vœux de la ville de Douai pour le rétablissement de l'Ecole de Droit. L'Empereur a reçu ces messieurs avec une bienveillance extrême qui les a profondément touchés. Sa Majesté connaissait dans tous ses détails la question dont on venait l'entretenir. Elle a donné la plus flatteuse approbation aux aspirations de la ville de Douai; Elle a dit qu'elle partagerait complètement les vues de ceux qui étaient venus les lui exprimer, et que c'était avec une grande satisfaction qu'elle accordait son consentement pour l'établissement d'une Faculté de droit à Douai. L'Empereur a prononcé cette précieuse décision sur le ton le plus affectueux. L'entretien a duré un quart d'heure.

Après l'audience impériale, MM. les délégués ont été reçus par M. le ministre de l'instruction publique, qui a appris avec satisfaction la volonté du Souverain. M. Duruy les a vivement félicités du résultat de leur mission et il leur a promis personnellement un concours dévoué pour la bonne installation de notre Faculté.

Le décret impérial ne tardera pas à paraître. La ville pourra prendre ensuite des dispositions pour recevoir convenablement les élèves de sa nouvelle Ecole au mois de novembre prochain. Il n'est pas opportun de s'occuper aujourd'hui de ces détails. Nous devons être entièrement au plaisir que nous cause la nouvelle et le manifester comme il convient à des cœurs reconnaissants.

Nous n'avons pas besoin non plus de désigner à la gratitude publique les hommes sincèrement dévoués auxquels nous devons plus particulièrement le triomphe d'une cause qui a eu, comme toutes les causes, des défenseurs vaillants — et des soldats timides. On les connaît. Non pas qu'ils applaudissent plus fort que les autres, mais il y a un sentiment qui domine toujours les autres, à l'heure voulue : c'est le sentiment de la justice.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

On nous prie d'annoncer qu'un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu le 20 mars 1865 dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille. Les personnes qui désireraient connaître les formalités à remplir et les matières

sur lesquelles doit porter l'examen sont priées de se présenter au bureau télégraphique rue Neuve 3, où ces renseignements leur seront fournis.

Le conseil municipal de Roubaix se réunira lundi prochain à 5 heures.

Voici l'ordre du jour de cette séance :

- 1. Repavage à neuf des accotements du chemin de grande communication n° 9.
2. Modification au projet d'emprunt;
3. Rectification au budget pour solde de l'emprunt de 70,000 francs;
4. Indemnité pour la perte d'un cheval au conditionnement;
5. Traitement de M. F. Chieus, vétérinaire;
6. Examen d'un plan de façades uniformes pour les nouvelles maisons de la Grande-Place;
7. Alimentation du bief du canal de Roubaix par les eaux de la Lys.

Une saisie de quarante kilo. de viandes, corrompues a été opérée aujourd'hui par M. Chieus, médecin-vétérinaire, dans plusieurs cabarets de la place de la Liberté. Ces viandes ont été immédiatement enfouies.

Puisse cet acte de vigueur servir d'exemple et d'avertissement à certains marchands de victuailles; à ceux là qui pour satisfaire une vile cupidité mettent en danger la santé publique.

On apprendra sans doute avec plaisir qu'un service de voitures de place, tel qu'il existe dans les grandes villes, va prochainement être organisé à Roubaix. Cette innovation, comme toutes celles dont l'utilité est reconnue, mérite d'être encouragée.

Nous félicitons vivement le promoteur de cette idée, M. Jacobs, et souhaitons le succès à son entreprise.

Il a été déposé au bureau central de police, à la disposition de qui de droit, un petit médaillon et une clef de montre attachés ensemble par un anneau marqué aux initiales A. W., le tout en or. Le médaillon contient des cheveux.

Hier vers une heure, un domestique conduisant à la station une voiture chargée de laine est tombé de son siège et s'est gravement blessé. Transporté dans un magasin dépendant de la station, il a reçu les soins de MM. les docteurs Carrette et Bayart.

La police de Roubaix vient de mettre en arrestation; L. Milleville et Alexandre Prouvet, inculpés de vol et V. Vanderpeest, expulsé de France, en rupture de ban.

Un ouvrier tisserand, nommé François Thomas, habitant Tourcoing, a été trouvé dans la journée, de mardi, pendu à un arbre près du pont de Neuville. Depuis quelque temps, cet homme qui n'était âgé que de 27 ans, donnait des signes évidents d'aliénation mentale. Il laisse une veuve et deux enfants dans la plus profonde misère.

Mercredi après-midi, deux militaires, se reposant sur le terrain, ont été surpris par un estaminet de la route de Tourcoing et s'y firent servir un très-confortable repas.

Tout est fini pour le mieux. Nos deux troupiers mangent et burent comme d'habitude et boivent généralement les troupiers. Ils se montrèrent avec l'hôte, d'une amabilité charmante; il poussèrent même la condescendance jusqu'à trinquer avec lui... un pétil! On rit, on chantait... c'était parfait.

Mais arriva le quart d'heure de Rabelais. Ici la scène changea de face.

Nos deux braves déclarèrent nettement au maître du lieu qu'il n'avait pas d'argent et ne pouvaient par conséquent le payer.

Ils menacèrent même de tout casser si on ne les laissait partir.

L'hôte ne l'entendit pas ainsi et envoya chercher la police qui dut employer la force pour mener au violon nos deux voltigeurs qu'on eut mis à la disposition de l'autorité militaire.

Voici un moyen des plus simple de se guérir d'une migraine; il suffit d'avoir à sa disposition une casserole en cuivre, quant à la façon de s'en servir, M. le docteur Dufrenoy, nous l'explique dans la lettre suivante, adressée à la Gazette des Hôpitaux :

« Il y a six semaines, j'avais le plaisir de recevoir chez moi, à Meaux, quelques amis, au nombre desquels se trouvait Mme D... et son mari. Tout à coup cette dame, sujette à de violents accès de migraine, qui durent d'ordinaire vingt-quatre heures et sont accompagnés de vomissements, fut prise d'une de ses plus violentes attaques et se vit dans l'impossibilité de prendre part au dîner. Je voulus insister, mais Mme D... refusa, en disant que la vue et l'odeur des mets suffiraient seules pour provoquer tout de suite des vomissements. Je me rappelant alors les rapides effets de la métallothérapie (guérison par les métaux) en pareil cas, je me fis apporter une casserole en cuivre et la fis appliquer sur le front de Mme D... Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées, que déjà cette dame éprouvait un soulagement des plus marqués, et moins de dix minutes après elle se trouvait en état de venir assis à table et d'y prendre part à la joie générale, au grand étonnement de sa famille.

M. D... de retour à Paris, s'empressa de faire déposer pour sa femme une autre casserole en cuivre, pour le cas où le mal reviendrait.

J'ai revu cette dame, il y a quinze jours, et elle m'a appris qu'ayant eu une nouvelle crise, elle s'en était débarrassée aussi vite et au même prix.

Nous pouvons ajouter que nous avons fait la même expérience avec succès.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie

Lundi 16 janvier, à 8 h. du soir

Propriétés physiques et propriétés chimiques de l'antimoine. — Comment on peut, à l'aide du bi-antimoniate de potasse, découvrir la falsification des sels de potasse par les sels de soude. — Distillation de l'antimoine. — Extraction de l'antimoine. — Du beurre d'antimoine: son emploi en médecine et dans les arts. — Du mercure de vie ou poudre d'Algarotti. — Du noir de fer et de son emploi dans les arts. — Du cinabre d'antimoine.

M. Erneville n'avait d'abord rien trouvé à répondre, tant cette proposition le prenait au dépourvu. La perspective d'une alliance avec la noblesse était loin de lui séduire; elle l'effrayait plutôt. Le premier moment de stupefaction passé, il émit une objection sur objection. La première fut que le duc était fiancé. Raymond répliqua d'un ton catégorique.

Pardou, je ne m'a considéré pas comme lié par des arrangements pris sans mon avis.

Mais, M. le duc, votre mère, le comte de Vignolle, toute votre famille, désire ce mariage.

Et moi je n'en veux point, dit froidement M. d'Armentières.

Avez-vous réfléchi aux conséquences?

Je les ai toutes envisagées, elles ne m'épouvantent pas. Je ne crains que la douleur et le mécontentement de ma mère. Mais j'ose espérer que tôt ou tard elle nous pardonnera et qu'elle finira même par aimer Clotilde. Avec son nom et sa fortune, Blanche ne manquera jamais de prétendants. Elle ne peut m'être attachée; qui sait si elle me reconnaîtrait? Quant au reste de la famille, peu m'importe. C'est pour moi que je me marie, pour être heureux et faire le bonheur de ma femme; les autres n'ont pas à s'en mêler.

Ils s'en mêleront pourtant, M. le duc, et le monde nous jettera la pierre, à ma fille et à moi. On nous taxera d'ambition, on dira que nous avons exploité adroitement la beauté de Clotilde pour faire d'elle une duchesse, au risque de porter le trouble et la désolation dans une ancienne et respectable famille.

Eh! mon père, que nous font les préjugés du monde? interrompit Clotilde, qui venait d'entrer. Car elle avait prévu

la résistance de M. Erneville, et elle accourait au secours de Raymond.

N'êtes-vous pas le premier à en reconnaître la puérilité et l'injustice? Au moins ne pourra-t-on pas prétendre que M. d'Armentières vend son titre, puisque Mlle de Vignolle est aussi riche que moi.

Et quand même on le dirait, reprit fièrement le duc, en serions-nous moins heureux? Nous nous aimons, nous nous convenons, que faut-il de plus? Pour moi, il n'y a de mésalliance que celle des âmes dont le niveau diffère trop pour qu'il s'établisse entre elles une véritable harmonie.

Vous êtes jeunes et pleins d'illusions, dit M. Erneville avec un soupir. Moi qui ai de l'expérience, je crains d'assumer la grave responsabilité des désenchantements qui vous attendent peut-être. Prenez garde, M. le duc; l'opinion du monde, quand on la brave, se venge cruellement. Ces préjugés que tu méprises, ma fille, sont les tyrans de la société. De loin, dans une heure d'enthousiasme, il est facile de leur déclarer la guerre. Mais lorsque chaque jour tu en ressentiras les atteintes, quand tu te verras dédaignée de la noblesse où tu auras voulu te faire une place malgré elle-même, et ridiculisée par le monde qui t'est aujourd'hui le nôtre, le monde de la finance, comment ton amour-propre supportera-t-il ces incessantes blessures?

J'ai du courage, mon père! s'écria-t-elle avec feu, et je serai heureuse de souffrir pour Raymond.

Le duc lui baisa les mains avec transport.

Vous ne souffrirez pas, ma belle Clotilde, je suis là pour vous défendre et vous faire respecter, dit-il l'œil brillant de résolution.

M. Erneville les considérait en hochant la tête et souriait d'un air triste. Raymond se mit à lui parler chaleureusement, à le presser d'arguments irrésistibles, faisant appel à son cœur, à son amour paternel, à son esprit trop haut et trop juste pour se laisser arrêter par d'étroites et arbitraires conventions. Le capitaliste semblait fort ému; il ne contredisait pas M. d'Armentières, mais il ne prononçait pas non plus le oui tant désiré. Enfin Clotilde, dévorée d'impatience, s'écria d'un ton de reproche :

Mon père, il y a huit jours à peine, vous me sollicitiez encore de me marier. Je vous répondais que personne ne possédait mon amour. Aujourd'hui j'ai fait mon choix, et vous résistez!

Hélas! tu ne le sais que trop, ce choix est tout différent de celui que je désirais et attendais de toi, ma fille.

Il est le seul que puisse je faire. Je voulais la certitude d'être recherchée pour moi-même, je l'ai pleinement; si vous aimez votre Clotilde, vous vous en réjouirez avec elle. — Puis, saisissant les deux mains de son père, arrêtant sur lui, d'un air suppliant, ses grands yeux fascinés, elle poursuivit, d'une voix qui semblait en même temps menacer et caresser : J'ai donné à Raymond tous nos sentiments, toute mon âme. Si vous vous opposez à notre mariage, je me soumettrai; mais il me sera impossible d'être jamais heureuse ni d'accepter jamais un autre mari. Voulez-vous me condamner au célibat et à des regrets éternels?

M. Erneville n'avait jamais su résister aux prières de Clotilde; le voyant ébranlé Raymond lui dit :

Je serai pour vous un bon fils, mon-

sieur, et je rendrai votre fille bien heureuse. Puisqu'il est trop tard pour nous défendre de nous aimer, ne permettez pas qu'un cent amour que Dieu a mis dans nos cœurs, devienne pour votre unique enfant une source de cruels chagrins.

Et comme M. Erneville se taisait toujours, Raymond, après un instant d'anxieuse attente, lui demanda d'un ton désespéré :

Enfin, monsieur, quelles sont vos objections contre moi? Qu'avez-vous à dire contre ma personne, mon caractère ou ma conduite?

Mon Dieu, rien, M. le duc, absolument rien, répondit le capitaliste embarrassé. Le seul obstacle, je vous le répète, c'est votre rang, c'est la fausse position que cette alliance vous ferait dans le monde à vous et à ma fille.

Mais, mon père, puisque ni Raymond ni moi n'en avons peur, qu'est-ce donc qui vous effraie?

L'avenir, je connais mieux que vous la vie et les hommes, et je vois plus loin et plus clair, car mon œil n'est pas aveuglé par la passion. Je voudrais vous sauver l'un et l'autre du repentir qui suit trop souvent une résolution inconsidérée.

J'ai mûrement pesé la mienne, je vous le proteste, reprit le duc. L'inconséquence n'est pas dans ma nature; demandez à tous ceux qui me connaissent. Je ne me décide pas à la légère; mais, une fois décidé, je persiste.

Vous voyez bien qu'il m'aime sérieusement, qu'il est résolu à tout affronter pour moi!

Allons, père, soyez bon, dites un mot, un seul. C'est si facile de dire oui! Et nous allons être si reconnaissants et si joyeux!

C'en était trop, la force de M. Erneville était ébranlée. Il ne résista plus, il tendit à Clotilde ses carresses, tendit la main à Raymond, les appela ses enfants, et jouit délicieusement de leurs transports. Il en oubliait ses scrupules et ses craintes. Dans l'excès de son amour paternel, il s'identifiait avec sa fille au point d'être, comme elle-même, tout entier à la joie présente. Quelque chose de l'ivresse où elle se plongeait était montée jusqu'à son cerveau, à lui. Il se la représentait duchesse, et plus brillante que toutes ces grandes dames qui n'avaient pour la plupart ni sa beauté ni son opulence.

Quand il se voyait, lui, fils d'une fruitière ambulante, lui qui avait débuté dans le monde par le plus mince emploi de commis-marchant, quand il se voyait en perspective le père d'une duchesse, il ne pouvait se défendre d'un mouvement d'orgueil. Sa magnifique fortune, il l'avait acquise à force d'intelligence, de travail, d'aptitude aux affaires, et aussi, disons-le, grâce à des circonstances heureuses dont il avait su tirer tout le parti possible. Sa zèle, ses capacités l'agrément de sa personne lui avaient valu de bonne heure la protection d'un homme riche, influent et éclairé, qui, ayant fait compléter son instruction et son éducation très-défective, ses, avait fini par lui donner sa fille en mariage. De là, peut-être, son rêve, longtemps nourri en secret, d'unir Clotilde à M. Alexis Maugin, son protégé.

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.